



RÉGION  
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

Objet du dossier : plan développement durable des lycées

Votre dossier n° D18-01864 est suivi par :

Nadine TOURNAILLE

02.31.06.95.81 / nadine.tournaille@normandie.fr

Direction Energies, Environnement, Développement Durable

Caen, le **13 MARS 2018**

Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur,

La préservation de la planète et la lutte contre le réchauffement climatique passent par des décisions politiques à l'échelle nationale et mondiale mais cela passe aussi par le comportement de chacun d'entre nous. Les lycées sont donc des espaces privilégiés pour mettre en place des démarches de développement durable et permettre aux citoyens de demain d'en prendre pleinement conscience. L'éducation au développement durable, la compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la conduite de projets éducatifs associant l'ensemble de la communauté éducative, sont autant d'initiatives que la Région souhaite encourager.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences, la Région souhaite favoriser les démarches de développement durable dans les lycées, pour intégrer cet enjeu dans vos projets d'établissement et votre fonctionnement, en cohérence avec les enseignements.

Une telle démarche donne lieu à toute une série d'actions qui peuvent être soutenues par la Région. Je sais pour autant que cette démarche peut paraître complexe. C'est pour cette raison que je vous propose un nouveau dispositif, qui s'intègre à la dynamique Lycée du Futur, intitulé « Lycée durable ».

Ce dispositif est composé de 3 propositions détaillées précisément dans le document joint :

- Si vous êtes un établissement déjà engagé dans une démarche de développement durable, voire labellisé, la Région peut soutenir la réalisation de vos actions. Nous vous demandons donc de nous faire part des actions que vous souhaitez voir accompagnées pour que nous aidions à leur mise en œuvre ;

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1  
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



- Si vous n'avez pas encore engagé de démarche, et que vous souhaitez commencer à travailler sur un thème particulier, nous vous engageons à vous porter candidat, sur un ou plusieurs thèmes. Si votre candidature est retenue, la Région vous proposera un accompagnement méthodologique pour élaborer un plan d'actions. Pour cela, nous vous demanderons de mettre en place une démarche projet au sein de votre établissement, associant l'ensemble de la communauté éducative, pour déterminer ensemble la liste des actions qui peuvent être menées. Celles-ci pourront ensuite être soutenues dans leur réalisation, par la Région ;
- Si vous souhaitez engager une démarche globale de développement durable (dite E3D), nous vous invitons à nous faire part de votre projet et de vos attentes, pour que nous puissions vous proposer un accompagnement, en lien avec l'autorité académique.

Pour ceux qui souhaiteront s'engager dans ce nouveau dispositif, nous vous invitons à débiter la démarche par la projection du film « Demain ! ». La Région pourra alors mettre à votre disposition des médiateurs pour vous aider à susciter le débat et les projets auprès des élèves.

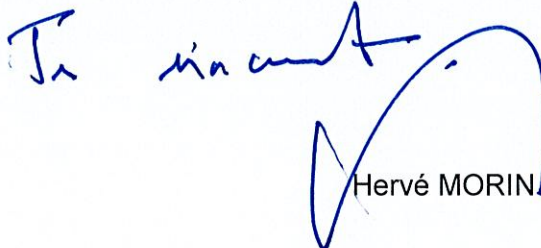
Nous vous demandons de faire délibérer le Conseil d'Administration pour adopter la démarche puis le projet.

Pour sa part, la Région s'investira pleinement dans la rénovation des établissements, notamment dans le cadre d'un programme de performance énergétique qui concernera de nombreux établissements. Pour tous les autres, nous veillerons à privilégier l'installation d'énergies renouvelables, d'équipements permettant le tri des déchets, lors des travaux. En revanche, parce que cette responsabilité relève autant d'engagements collectifs que d'une implication individuelle, nous vous invitons à développer des actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative aux changements de comportements nécessaires et à procéder aux petits travaux de rénovation en confort d'usage.

Les établissements les plus exemplaires, qui auront réussi à maximiser leurs économies et leurs externalités positives se verront reconnus par des aides supplémentaires pour réaliser leurs projets pédagogiques d'éducation au développement durable ou par l'organisation de sorties sur le territoire normand.

J'espère sincèrement que ce dispositif « Lycée durable » rencontrera votre adhésion, car il m'apparaît indispensable que les établissements scolaires, lieux d'apprentissage et de socialisation, formateurs de l'autonomie et de l'esprit critique, deviennent des espaces démonstrateurs de notre capacité à agir pour concrétiser en Normandie un mode de développement durable.

Je vous prie de croire, Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Hervé MORIN